



MARCHÉ PUBLIC
DE FOURNITURES COURANTES



BASSIN
D'ARCACHON
SIBA

FOURNITURE DE DEUX ENGINS ADAPTES AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES ESTRANS ET FRICHES OSTREICOLES DU BASSIN D'ARCACHON

Marché n°2026264600

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES

Le 30 septembre 2026 à 12H00

SIBA

16 allée Corrigan, CS 40002 - 33311 ARCACHON CEDEX
Tel. 05 57 52 74 74 - commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
1.6 - Modalités essentielles de financement et de paiement	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 – Variantes	3
3 - Contenu du dossier de consultation	3
4 - Présentation des candidatures et propositions	4
4.1 - Documents à produire.....	4
5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
6- Examen des candidatures et des offres	6
6.1 – Sélection des candidats	6
6.2 - Attribution du marché	6
7 - Renseignements complémentaires	7
7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	7
7.2 - Procédures de recours.....	7

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la fourniture de deux engins à chenilles adaptés aux travaux de réhabilitation des estrans et friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon et de leurs outils.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché à tranches : (articles R2113-4, R2113-5 et R2113-6 du code de la commande publique) :

- Tranche ferme : premier engin à chenille avec ses outils associés tels que définis dans le présent document
- Tranche optionnelle 1 : second engin à chenille avec ses outils associés tels que définis dans le présent document

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

<u>Code principal</u>	<u>Description</u>
43500000-8	Véhicules à chenilles
50000000-5	Services de réparation et d'entretien

1.6 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le financement sera réalisé sur les fonds propres du SIBA et également avec la perception de subventions : Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Europe (DLAL-FEAMPA).

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du contrat.

2.3 – Variantes

La consultation n'est pas ouverte à variante.

3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le Formulaire DC1
- Le Formulaire DC2
- La déclaration de sous-traitance
- le cadre de réponse de la candidature
- le cadre de réponse technique

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement libre. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.siba-bassin-arcachon.fr ou <https://demat-ampa.fr>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4 - Présentation des candidatures et propositions

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si les candidatures et les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2142.4, R2143-3 et R2143-4 du CCP :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des prestations fournies au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** mis en ligne avec le DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME), soit le cadre de réponse associé au DCE ou tout autre document équivalent.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre –:

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
La décomposition du prix global forfaitaire
<u>Le cadre de réponse technique joint au DCE complété</u> , et incluant notamment : - les caractéristiques des engins proposés et des outils, - Le plan général côté des engins et de ses outils proposés - Le planning prévisionnel d'exécution -Le plan de modification de la dameuse -le programme de maintenance préventive (objet, échéances, etc..)

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants ainsi qu'un engagement écrit de leur part.

Avant l'attribution du marché, il sera demandé au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, de fournir l'attestation d'assurance de Responsabilité Civile professionnelle, les attestations fiscales et sociales à jour.

NOTA 1 : avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Seule la transmission électronique des offres est autorisée.

Les candidats transmettent leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Formats de fichiers compatibles avec Microsoft Office Professional 365 et Adobe Acrobat 2023.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique, sur support papier ou de manière dématérialisée (telle que lettre recommandée électronique ou tout autre service permettant de respecter les exigences de l'annexe 8 du Code de la Commande Publique). Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis. **Les candidats sont fortement incités à réaliser suffisamment à l'avance un dépôt électronique TEST préalable à leur remise des offres.** Ceci permettra de vérifier les prérequis et lever les éventuels blocages internet des systèmes d'information propres aux entreprises. Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure du serveur. Les offres transmises hors délai ne seront pas prises en compte. Les candidats doivent prendre leurs dispositions afin de prendre en compte le temps de transport électronique pour que leur dossier parvienne intégralement avant la date et l'heure limites de remise des offres fixées par le présent règlement.

Hot Line

Vous pouvez contacter la société ATEXO au numéro suivant : 01.76.64.74.02 en cas de difficultés.

La signature de l'offre n'est pas exigée. Ce n'est qu'après attribution du marché (donc après analyse des offres) qu'il sera demandé à l'attributaire du marché de signer son offre. L'attributaire recevra un mail du SIBA lui demandant de signer le marché :

-Si l'attributaire choisit d'apposer sa signature électronique sur le document, il l'adressera sur le portail DEMAT AMPA accompagné du pouvoir de signature correspondant.

-Si l'attributaire choisit d'apposer sa signature manuscrite sur le document, il l'adressera à : SIBA, 16 allée Corrigan, CS 40002, 33311 Arcachon cedex (+ information de l'acheteur sur DEMAT AMPA) accompagné du pouvoir de signature correspondant

6- Examen des candidatures et des offres

6.1 – Sélection des candidats

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités professionnelles
- Garanties et capacités financières

6.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES

Notation des Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations, apprécié sur la DPGF L'offre moins disante se verra attribuer la note 55, les offres concurrentes seront affectées de notes calculées à partir de la formule de calcul suivante : $\text{NOTE de E} = (55 \times \text{prix de M}) / \text{prix de E}, \text{ avec } M = \text{Entreprise moins-disante et } E = \text{Entreprise à noter}.$	Noté sur 55
2-Valeur technique, appréciée : Critère 1 : la concordance des caractéristiques des engins proposés à celles recherchées (encombrement, portance, puissance, flottabilité, marinsation) (noté sur 20) Critère 2 : la concordance des caractéristiques outils proposés à celles recherchées (dont maniabilité, changement, encombrement, poids) (noté sur 10) Critères 3 : planning, maintenance, formation, assistance (noté sur 5) Critères 4 : références similaires et capacités professionnelles (noté sur 10)	Noté sur 45

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

7 - Renseignements complémentaires

7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande exclusivement écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les réponses aux questions d'un candidat pouvant porter atteinte au secret industriel ou commercial ne seront diffusées qu'à celui-ci.

7.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif
9 rue Tastet
33000 BORDEAUX CEDEX

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif
9 rue Tastet
33000 BORDEAUX CEDEX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C

CCIRA de Bordeaux

Cité Administrative

2, rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX Cedex

Tél : 05 .54.68.99.56

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr